

Note d'unité

RDS - Unité Gestionnaire d'Actifs Centre Bus [GACB]

Décision du 31 juillet 2020

Décision n° RDS NU_2020_39 du 31 juillet 2020 portant délégation de signature du responsable de l'unité Gestionnaire d'Actifs Centre Bus [GACB] à des agents de l'unité

Le responsable de l'unité GACB,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_85 consentie le 1er juillet 2020 au responsable de l'unité GACB par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Mme Camille BONECASE, responsable d'entité gestion patrimoniale et opérationnelle ou à
- M. François WARNIER DE WAILLY, responsable du pôle énergie électrique, ou à
- M. Thierry BLEVINAL, responsable du pôle énergie GNV,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité GACB et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

Cette décision annule et remplace la note d'unité n° MRB 2019-070 en date du 5 octobre 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 31 juillet 2020

Nicolas CARTIER

Responsable de l'unité Gestionnaire d'Actifs Centre Bus [GACB]